ROUBAIX

La Coopérative «LA PAIX» boulevard de Belfort 73-75-76 et 78 a écoulé pendant les six premiers mois 1901 4.850.000 kilos de pain.

Le 19 octobre elle a ouvert un vaste magasin d'épiceries ou les ménagères des coopérateurs trouvent tout ce qui est nécessaire au ménage.

Elle réunit donc Boulangerie, Charbon et Epicerie.

Contre la laïque

LES VAINS PROJETS DE M. MOTTE

La municipalité mottiste fait expliquer par un des journaux qui la soutiennent, pourquoi elle ne peut pas faire plus actuellement pour les écoles flamidiennes :

Nous avons dit, dernièrement que la nouvelle municipalité avait décidé d'admettre au Sanatorium de Saint-Pol, tous les enfants indigents français de Roubaix.

Comme on pourrait se demander pourquoi cet acte de justice et d'égalité ne se renouvelle pas, en ce qui concerne la distribution des vêtements, une explication nous paraît nécessaire.

Le principe est admis du droit commun de tous les petits Roubaisiens indigents à ces secours en nature accordés avec l'argent de tous les contribuables.

Mais, les membres de la caisse des écoles nommés par l'ancien conseil socialiste restent en fonctions jusqu'en 1904.

Rien d'étonnant qu'ainsi composé, la majorité de la Caisse des Ecoles ne continue à faire jouir d'un odieux privilège, les enfants nécessiteux des seules écoles communales.

Nous demandons que tous les petits Roubaisiens indigents, quelle que soit l'école qu'ils fréquentent, obtiennent, au début de l'hiver, la culotte ou le jupon distribué avec l'argent communal.

C'est de toute justice, et nul doute que la municipalité de M. Eugène Motte ne fasse droit, quand cela sera en son pouvoir, à cette légitime revendication d'un grand nombre de pères de familles ouvrières, qui choisissent librement pour leurs enfants l'école qui leur plaît.

Que M. Motte soit disposé à tout faire pour les écoles congréganistes, nous le savons. Mais qu'il puisse tout faire en 1904, c'est une autre paire de manches.

A ce moment, le suffrage universel aura passé par là et rendu aux sacristies M. Motte et ceux de ses complices qui menacent d'affamer les pères de famille à qui il répugne de livrer leurs enfants aux Flamidiens.

Car c'est bien ainsi qu'ils entendent la Liberté, ces défenseurs des droits du père de famille. Les preuves en abondent.

LES AUTORISATIONS DE BATIR. — Le service des travaux municipaux a délivré des autorisations de bâtir à M. Auguste Florin, rue de la Fosse-aux-Chênes, 65, pour une maison avenue des Villas ; à M. Julien Degrave, pour une maison à l'angle des rues Montgolfier et Rouget de l'Isle.

VOLEURS DE POULES. — Dans la nuit de samedi à dimanche, des inconnus ont tenté de pénétrer dans la cour de la maison de M. Verghuite Henri, tisserand, 23, rue de la Ruche, pour lui voler ses poules. Ils ont été mis en fuite par M. Verghute que le bruit fait par les malandrins avait attiré.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Au peignage de l'Epeule, un tireur de chardons, Depraeter Henri, 25 ans, rue Larochefoucauld, a été blessé à l'annulaire gauche ; 15 jours de repos.

— A la Société Anonyme, rue de l'Alma, Placide Paringot, tisserand, 62 ans, 23 rue des Champs, a été contusionné au flanc gauche ; 15 jours de repos.

— Chez Ernoult-Bayart, un apprêteur, Camille Bulay, 47 ans, rue des Longues-Haies, 155, a été contusionné au flanc droit ; 15 jours de repos.

— Chez Lemaire et Dillies, une rattacheuse, Gabrielle Mahieu, 17 ans, rue Destaing, cour Boulanger, 6, a été blessée à la main droite ; 10 jours de repos.

TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE. — TRICYCLES-PORTEURS. — L'inspecteur du travail de Roubaix a l'honneur de porter à la connaissance des intéressés qu'un arrêté de M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, en date du 27 mai dernier, a réglementé les conditions dans lesquelles les jeunes ouvriers ou employés, âgés de moins de 18 ans peuvent transporter des marchandises ou objets quelconques au moyen de *tricycles-porteurs*, tant à l'intérieur des établissements industriels que sur la *voie publique*.

A l'avenir, aucun garçon de moins de 16 ans ne pourra être occupé au transport par le moyen de tricycles-porteurs, et les garçons de 16 à 18 ans ne pourront à l'aide du tricycle-porteur transporter une charge supérieure à 75 kilogrammes, *véhicule compris*.

Toute contravention aux dispositions dudit arrêté sera l'objet d'un procès verbal sans avertissement préalable du service de l'Inspection.

EXPLOITS DE SOMNAMBULES. — Procès-verbal a été dressé à la charge des nommés Brebion Marie, veuve Harduin, âgée de 28 ans, somnambule ; Lavigne Victor, 39 ans, forain, demeurant 23, rue Ban-de-Wedde, à Lille ; Buffet Louise, 48 ans, son mari, Moïse Depreter, 47 ans, journalier, demeurant à Lille, rue des Guinguettes, 29, inculpés d'avoir, rue Pierre Motte, fait métier de deviner et pronostiquer moyennant salaire.

Galeries Lilloises, 45, rue Nationale, Lille.
1.000 voitures d'Enfants à choisir.
Prix extrêmement avantageux. Voiture, roues caoutchoutées, caisse bois, valant 50 francs, vendue 29.95 !

ÉTAT CIVIL

de Roubaix du 15 juin 1902

Naissances. — Dapsens Alfred, rue de la Chaussée, 51. — Caby Paul, rue Blanchemaille. — Fagnart Isabelle, rue de l'Alma, fort Frasez, 112. — Dehandschutter Maximilien, rue de Rome, 92. — Noiret Louise, rue de l'Epeule, cour Desrousseaux, 32. — Cornez Henri, rue de Ma Campagne, cour Durot, 7. — Lefebvre Madeleine, rue de Denain, cour Dhalluin, 7.

Publications de mariage. — Jules Legrand, 31 ans, lieutenant de vaisseau à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), et Julia Dubua, 17 ans, sans profession, à Nouméa. — *Jules Laurent, 22 ans*, domestique, à Roubaix, et Augustine Catelin, 23 ans, *journalière, à Bruxelles. — Jules Dutriez*, 22 ans, conducteur de machine, boulevard Gambetta, 26, *et Célina Vérié, 17 ans*, bobineuse, à Mouvaux. — Théodore Bonhomme, 21 ans, débourreur, à Wattrelos, et Elodie Desmidt, 19 ans, soigneuse, rue de la Barbe d'Or, cour Thérin, 14. — Louis Lavallée, 31 ans, contremaître de carderie, à Bleszno, et Marie Didesse, 24 ans, bobineuse, rue d'Oran, 61. — Adolphe Staelens, 22 ans, *tisserand*, rue de la Barbe d'Or, cour Vandenbuleke, 3, et Zoé Balsack, 22 ans, soigneuse, rue de la Barbe d'Or, impasse Barbe d'Or, 28. — Emile Losfeld, 26 ans, apprêteur, rue de la Perche, fort Sion, et Gabrielle Lancskrock, 22 ans, éplucheuse, rue de la Perche, maisons Chombart, 11. — Nicolas Heimans, 23 ans, apprêteur, rue de la Limite, 26, et Elisa Nachtergaele, 21 ans, bambrocheuse, rue des Longues-Haies, cour Desrumaux, 5. — Camille Nys, 57 ans, menuisier, rue de l'Ommelet, 60, et Marie Vanandruel, 43 ans, ménagère, rue de l'Ommelet, impasse Balzac, 46. — Henri Herbaux, 26 ans, sans profession à Tourcoing, et Pauline Dazin, 21 ans, sans profession, rue Neuve, 49. — Victor Caveye, 20 ans, tisserand, rue Meyerbeer, cour Leblanc, 11, et Anaïse Vermeersch, 17 ans, ménagère, rue Labruyère, 62. — Gustave Mornie, 22 ans, trieur de laine, rue de l'Alouette, 65, et Alice Deleporte, 22 ans, éplucheuse, rue de l'Alouette, fort Lepers, 10. — Henri Béthencourt, 26 ans, rattacheur, rue des Chasseurs, 21, et Zoé Dujardin, 23 ans, soigneuse, rue de la Redoute, 79. — Nicolas Cremers, 20 ans, peintre, rue du Pile, 31, et Clémence Deweirdt, 18 ans, soigneuse, rue des Longues-Haies, cour Mullez, 6. — Guillaume Lagasse, 20 ans, magasinier, rue Archimède, 44, et Aline Coene, 19 ans, peigneuse, rue de l'Espierre, 10. — Henri Vandale, 28 ans, charpentier, rue de France, 145, et Marie Dedoncker, 30 ans, garnisseuse, rue de France, 141. — Firmin Roger, 39 ans, échantillonneur, rue des Vélocipèdes, et Palmyre Fontaine, 33 ans, curdisseuse, rue de Wasquehal, cour Delporte, 13. — Georges Majoux, 35 ans, agent maritime, à Malo-les-Bains, et Antoinette Brabant, 28 ans, sans profession, rue de Maubeuge, 44. — Louis Devienne, 19 ans, mouleur en fer, rue des Arts, 141, et Léonie De Gryse, 16 ans, ménagère, rue du Fort, cour Desurmont, 10. — Louis Van Hooren, 29 ans, mécanicien, rue des Fossés, 106, et Félicie Vannerom, 18 ans, soigneuse, rue des Fossés. — Théophile Lecry, fumiste, rue de Soubise, cour Saint-Jean, 21, et Rachelle Joueneau, servante à Blandain.

Décès. — Henri Marlier, cabaretier, rue de Denain, 150. — Louis Dujardin, 63 ans, tisserand, rue des Parvenus, 89. — Raymonde Caucheteux, 1 an 7 mois, rue de l'Epeule, 209. — Victorine Buyens, 22 mois, rue des Longues-Haies, cour Desrumeaux, 5. — François Vandezande, 69 ans, jardinier, rue de Barbieux.

Galeries Lilloises : Epicerie Confiserie

TOURCOING

LES PLAINTES DU PUBLIC

Le téléphone, la nuit, à Tourcoing

Certes, le téléphone est une merveilleuse invention, mais aussi combien sont à plaindre ceux qui doivent y avoir recours la nuit.

Bien souvent il leur faut avant d'obtenir la communication désirée, s'épuiser en de longueerand heure d'appels.

Heureux sont-ils encore quand finalement le succès, ou plutôt la réponse du Bureau central vient enfin récompenser leur patience.

Trop nombreuses sont les plaintes qui nous sont parvenues à ce sujet et nous savons trop par nous-même combien elles sont justifiées, pour que nous ne nous y associons pas.

Pareil état de choses ne peut durer.

Messieurs les employés du téléphone doivent se pénétrer de l'urgence de leur mission.

Qu'une catastrophe se produise la nuit, et par la négligence d'un employé, les secours, demandés téléphoniquement, pour éviter de plus grands malheurs, deviendraient inutiles.

C'est surtout à ce point de vue que nous appelons l'attention des employés de nuit, et à défaut de la leur, celle de l'Administration des Postes et Télégraphes.

A LA FRONTIERE. — Hier après-midi, les gendarmes de Tourcoing ont remis aux autorités belges, un sieur Jacques Dhoon, 56 ans, comptable, né à Liège, domicilié à Paris, qui était réclamé par le gouvernement belge pour purger une condamnation de 5 ans de prison, prononcée contre lui pour faux et usage de faux.

— Dans l'après-midi de dimanche, la gendarmerie a conduit à la frontière un convoi de 13 expulsés.

OUTRAGE PUBLIC A LA PUDEUR. — Le nommé Jules Vandenbrole, 21 ans, domestique, demeurant à Linselles, hameau de la Viscourt, a été arrêté samedi soir, rue du Virolois, pour outrage public à la pudeur.

Cet individu sera ce matin conduit à Lille.

ARRIVAGES AUX HALLES.— Hier, dimanche, il est arrivé aux Halles : pois, 550 k. ; fraises, 45 k. ; choux, 200 ; navets, 30 bottes ; salades, 6 paniers, pommes de terre, 300 k. ; confitures, 200 k. ; haricots, 20 k.

LES CONTRAVENTIONS. — La police a dressé contravention contre deux jeunes garçons et une femme pour avoir passé sur un champ de betteraves, et contre un manœuvre de maçon pour violences légères.

LES ETRANGERS A TOURCOING. — Du 9 au 14 juin courant, il est arrivé, dans notre ville, 18 étrangers, soit 5 hommes, 6 femmes et 7 enfants.

Pendant la même période, il en est parti 14, soit 3 hommes, 7 femmes et 4 enfants.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez Motte frères, filateurs, rue des Piats, un fileur, Louis Parmentier, 50 ans, demeurant rue du Japon, 5, s'est blessé au pied droit en marchant sur un morceau de bois.

Le docteur Debuchy a prescrit un repos de 15 jours.

SOUSCRIPTION POUR LES SINISTRES DE LA MARTINIQUE. — L'Administration Municipale a l'honneur de rappeler à ses concitoyens que les souscriptions pour les sinistrés de la Martinique sont reçues à la Mairie (Bureau des élections et de la population).

Elle espère que tous voudront collaborer à cette œuvre éminemment humanitaire et patriotique par leurs versements qui contribueront à soulager tant d'infortunés.

Les souscriptions collectives faites dans des établissements publics ou particuliers peuvent être également versées au dit bureau.

Des listes de souscription sont déposées à la Mairie à la disposition du public qui en fera le retour après la souscription terminée.

Notre Tombola Gratuite

GAGNANT DU 16 JUIN : **N° 479.484**

Une rondelle de bière

PARTICIPERONT AU TIRAGE DU LOT de 1.000 francs, les Nos :

234.945 — 344.293 — 373.601 — 455.200 — 476.118 — 533.154 — 579.770 — 579.224 — 583.425 — 593.346

N. B. — Les porteurs de ces numéros doivent se faire inscrire avant le 20 juin 1902.

ÉTAT CIVIL

de Tourcoing du 15 juin 1902

Naissances. — Pollet Marie, rue du Hallot, 91. — Buffin René, rue Saint-Jacques, 62. — Grimonprez Ferdinand, rue Nationale, 122. — Decubre Albert, rue de Renaix, 21. — Marissal Arsène, rue de Wasquehal, 28. — Honoré Jeanne, rue de la Malcense, 11. — Callewaert Simonne, rue Auber, 157.

Décès. — Tournois Etienne, 1 an, rue du Pont-de-Neuville, 204. — Delvoye Désiré, 12 jours, rue des Girondins, 17.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

AVEZ-VOUS L'AUTORISATION ? — Un boucher, M. Charles Louis, 36 ans, demeurant rue du Petit-Boutique, ayant tué une bête dans son domicile et sans autorisation, a été gratifié d'un procès-verbal.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez Isaac Holden, le nommé Noël Willem, 13 ans, journalier, demeurant à Roubaix, quai de Calais, cour Moïse-Rogier, 5, s'est contusionné le pied droit en tombant dans l'escalier.

WATTRELOS

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal de Wattrelos se réunira à la mairie les jeudi 19 et vendredi 20 courant, à 8 heures du soir.

Voici l'ordre du jour de ces deux séances : 1. Comptes de gestion de 1901 : Ville et établissements charitables. — 2. Chapitres additionnels de 1902. — 3. Budget primitif de la ville, de l'Hospice et du Bureau de bienfaisance pour 1903. — 4. Emprunt scolaire : modification du décompte des annuités. — 5. Société chimique Roubaisienne. Conditions de vente d'un terrain. — 6. Taxes militaires d'indigents. Liste à soumettre pour exemption. — 7. Chemin d'intérêt commun numéro 112 : grosses réparations selon programme des travaux, dressé par le Conseil général. Avis du Conseil. — 8. Agrandissement des écoles du Centre et de la Vieille-Place : Approbation du projet. — 9. Ducasse de Saint-Liévin. Demande de subside. — 10. Jubilé des époux Vercoutère-Veneste. Demande de subside. — 11. Communication concernant une jeune fille malade en traitement à Lille, dans un asile spécial. — 12. Kiosque de musique. — 13. Compte de mitoyenneté du sieur J.-B. Lannoy, Ecole du Touquet. — 14. Honoraires de M. Mabille, architecte, sur projets retardés. Rapport des commissions. — 15. Subventions des sociétés. Demandes diverses. — 16. Soutiens de familles. — Questions diverses.

LA FRAUDE. — Les préposés Delanghe et Harduin ont arrêté à la Broche-de-Fer, un employé de commerce sans emploi et sans domicile, Emile Kable, 45 ans, qui était porteur d'un kilo de tabac à priser, valeur 12 fr. 50.

— Le sous-brigadier Duflot et le préposé Durot, ont arrêté, près de la ferme Bayart, à Hem, et amené à la gendarmerie, une ouvrière bobineuse, Hélène Lepers, 26 ans, demeurant boulevard de Beaurepaire, et une ouvrière de peignage, Victoire Delahousse, 24 ans, demeurant rue d'Espagne à Roubaix, toutes deux portant 6 kilos 980 de café vert, valeur 20 fr. 84.

— Les préposés Dupont et Debendt ont arrêté, au Pavé des Ballons, un journalier, Albert Hubrecht, 37 ans, né à Deurnes, demeurant à Roubaix, rue de Tourcoing, 81, qui était nanti de 11 kilos d'allumettes, valeur 43 fr. 20.

MOUVAUX

POUR LES SINISTRES DE LA MARTINIQUE. — Des listes de souscription en faveur des sinistrés de la Martinique sont déposées au secrétariat de la Mairie de Mouvaux, et au Bureau de l'état-civil où les sommes sont reçues.

LANNOY

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez Betremieux-Quint, le nommé Louis Descamps, 29 ans, homme de peine, demeurant à Lannoy, s'est fait prendre la main droite dans une carde en marche.

Trois semaines d'incapacité de travail.

WASQUEHAL

CONSEIL MUNICIPAL. — La réunion du Conseil municipal qui devait avoir lieu hier matin a été renvoyée à une date ultérieure, dimanche prochain 22 juin, croyons-nous.

LYS

ETAT CIVIL du 15 juin 1902. — *Décès.* — Louise Maesse, 66 ans, rue Chanzy.

HEM

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche, avant midi, sous la présidence de M. Delcroix, maire.

Sont présents : Lallard, Desbonnets, adjoints ; Gauquié Louis, Delrue, Dellemmes, Obert, Carette, Rouzé, Dujardin, Delgrange, Despierre, Jacgère, Manche, Catteau, Humbert, Prévost, Delsalle, Lepers, Gauquié Auge, Vincent.

Excusés : MM. Déguin et Delfontaine.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

M. Monier, secrétaire de mairie, donne communication du compte administratif du maire qui se chiffre par 40.643 fr. 17 de recettes ordinaires, 46.443 fr. 33, en recettes extraordinaires, et 2.057 fr. 85 à recouvrer, soit en recettes à 89.149 fr. 35.

Les dépenses ordinaires et extraordinaires s'élèvent à 92.392 fr. 06, soit un excédent de dépenses de 3.242 fr. 51. Le reliquat de l'exercice précédent était de 5.447 fr. 88 ; reste donc 2.204 fr. 87.

Le citoyen Lallard, adjoint, demande de voter des félicitations au maire pour sa bonne gestion. Cette proposition est approuvée et les félicitations votées.

Les recettes prévues du bureau de bienfaisance se chiffrent à 6.917 fr. 25.

Les différents articles proposés au budget de 1903 sont approuvés.

Une discussion s'élève au sujet des musiques. Le citoyen Gauquié demande que les subventions soient également réparties, ce qui donnerait 375 fr. à chaque société. Par 14 voix contre 7 et 1 bulletin blanc, la demande du citoyen Gauquié n'est pas adoptée.

L'Harmonie de la Citadelle, par 14 voix contre 8, voit sa subvention augmentée de 50 francs. Par 12 voix contre 10, la chorale « Les Intimes » ne jouira d'aucune augmentation de subvention. « La Fraternelle », chorale des anciens élèves, obtient 100 fr. de subvention par 15 voix contre 7.

Assistance médicale. — M. le docteur Coubronne voit sa subvention portée de 500 fr. à 800 fr. La sage-femme aura 10 fr. au lieu de 8 fr. par accouchement.

Dépenses prévues au budget de 1903 : 38.396 fr. 42.

Allocations diverses. — 25 fr. sont votés pour les sinistrés de la Martinique ; 100 fr. pour les noces d'or des époux Mulliez des « Trois Baudets » ; 197 fr. 50 pour indemnités de fumures à M. Lauridan.

Avis favorable est donné à trois demandes de soutiens de familles.

Pompiers. — La pompe de l'Hempampont aura l'avant-train demandé. Les pompiers auront de nouvelles ceintures, képis et jambières.

Avis favorable est donné aux vœux des citoyens Delgrange, tendant à interdire les procédés des dames quêteuses cléricales ; Dujardin, accordant 25 entrées gratuites aux concerts organisés par les anciens élèves ; Despierre, obligeant le ramoneur de cheminées à prévenir les habitants de son passage 24 heures auparavant.

Enfin 20 francs sont votés pour la veuve d'un pompier, puis la séance est levée.

LE NORD

LILLE

Les Prévoyants de l'Avenir

Les Prévoyants de l'Avenir ont donné, hier, une grande fête de propagande. A midi, avait lieu, à la gare, la réception de MM. Châtelus, fondateur et président d'honneur de la Société, et Léouzon-Leduc, avocat à la Cour d'appel de Paris, le conférencier de la journée.

LA CONFERENCE

La conférence s'est faite, à l'Hippodrome de la rue Nicolas-Leblanc. Elle était présidée par M. Châtelus, ayant à sa droite M. Verley, directeur de l'usine à gaz de Wazemmes, président de la 100e section des Prévoyants. La Musique des sapeurs-pompiers de Lille prêtait son concours à cette solennité.

M Léouzon-Leduc a traité du rôle de la Société dans les Institutions de Prévoyance. Il s'est appesanti sur la marche des Prévoyants et les derniers incidents qui ont marqué la vie de cette Société.

A la suite de la conférence, une fête aérostatique a eu lieu, place Sébastopol, avec le concours de l'Emulation aérostatique du Nord.

LE BANQUET

Un banquet de cent vingt-cinq couverts, fort bien ordonné, a été servi, à 7 heures, à l'annexe du Grand-Hôtel. Il est présidé par M. Verlé, président de la 100e section, ayant à sa droite M. Chatelus et à sa gauche M. Léonzon-Leduc.

Parmi les personnalités des Prévoyants citons mesdames Chatelus, Morpain, Dugas ; MM. Erntz, vice-président du comité central de Paris, Pierson, vice-président du comité de la 100e section, May, trésorier du comité central de Paris, Dugas, vice-président du comité central de Paris, Morpain, secrétaire dudit comité, le docteur Butruille, président de la section de Roubaix, Crombet, président du comité des fêtes, Clouard, président du comité de surveillance de la 100e section, etc., etc.

Au champagne, M. Verlé prononce un discours. On lui chante un vivat. Et les discours succèdent aux vivat, et les vivat, aux discours. Ce sont, MM. Clouard, qui lève son verre à la santé des dames, Léonzon-Leduc, May, Morpain, Dugas, le docteur Butruille qui, successivement, prennent la parole, et en l'honneur desquels les Prévoyants disent le chant de longue vie lillois.

La fête s'est terminée par un bal très animé à l'Alcazar et par le tirage d'un feu d'artifice fort bien réussi.

La mort de M. Lorthiois

MM. Dubois et Parmentier, qui avaient été inculpés dans l'affaire de la réunion du Nouveau-Lille, ont été avisés par leur avocat, Me de Lauwereyns, qu'ils bénéficiaient d'une ordonnance de non-lieu.

Auguste Ghesquière et Inghels sont renvoyés en police correctionnelle, par ordonnance de M. Davaine, juge d'instruction, qui a terminé son enquête.

Il nous faut attendre l'audience, pour être fixé définitivement, car les témoignages sont très contradictoires en ce qui concerne les deux derniers inculpés. Vraisemblablement, cette affaire se jugera le 3 juillet.

UN MOTOCYCLISTE RENVERSE. — Hier matin, vers neuf heures et demie, Charles Dewulfe, 20 ans, demeurant 126, rue de Philadelphie, traversait sur un tricycle à pétrole le pont supérieur du chemin de fer à Fives, à une assez vive allure.

Une voiture attelée d'un cheval arrivait en sens inverse et soit que Dewulf ne l'ait pas vu, soit qu'il n'ait pû se garer à temps, il alla se jeter en plein dans le véhicule. Le tricycle se retourna complètement et son conducteur fut violemment projeté à terre, où il resta sans connaissance.

Des passants le relevèrent et le transportèrent chez M. le docteur Vanheuverswyn, rue Pierre-Legrand, 41. Ce médecin constata que le malheureux cycliste portait de nombreuses et très graves contusions sur la tête et sur le corps. Il est à craindre aussi que le pauvre Dewulfe n'ait des lésions internes qui mettraient ses jours en danger.

PAS-DE-CALAIS

COURRIERES

UN PERE BRUTAL. — Un manœuvre de maçon Georges Delbar, 21 ans, originaire de Roubaix est marié depuis quelque temps à Céline Debarge, mère de deux enfants nés avant son mariage.

Ces deux petits êtres sont victimes de l'antipathie que Delbar éprouve à leur égard.

Celui-ci ne cesse de les martyriser et va même jusqu'à les priver de nourriture.

Samedi dernier, vers cinq heures du soir, à la suite d'une scène de ménage, Delbar qui était en train de se laver, saisit aussitôt la fillette âgée de 4 ans seulement et lui passant la serviette dont il se servait autour du cou souleva de terre la pauvre enfant, la maintenant ainsi suspendue.

La malheureuse mère témoin de cette horrible scène poussa des cris affreux. Alors Delbar lâchant l'enfant à demi-asphyxiée sauta sur sa femme et la frappa de plusieurs coups d'une petite pelle à charbon dont il s'était armé.

Heureusement, le garde Hugot ainsi qu'un des adjoints au maire intervinrent et mirent fin à cette scène de féroce brutalité.

Au lieu de ces mixtures étranges

qui tous les jours, sont livrées à la consommation, avec les réclames les plus tapageuses, sous le titre fantaisiste d'APERITIF, ne consommez que l'excellent VIN de

BANYULS-TRILLES Quinquina

et vous ne tarderez pas à en ressentir les bienfaits surprenants.

Dans tous les Cafés et les bons Estaminets

Exiger l'étiquette sur la bouteille

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 14 juin

AFFAIRES DIVERSES. — 24 heures de prison avec sursis à Hector Deweer et à Léon Verheye, journaliers à Roubaix, pour coups à Albert Plantefève.

— Henri Debosschère, 21 ans, tisserand à Tourcoing, 24 heures avec sursis pour coups et outrages au garde Dumortier.

— Pour coups également, 8 jours avec sursis à Jules Louage, 20 ans, trieur à Tourcoing.

— 16 francs d'amende avec sursis à Henri Becquet, 45 ans, fileur à Roubaix, pour port d'arme prohibée.

— Eugène Wyseur, 17 ans, de Tourcoing, 6 jours avec sursis pour vol d'une chaîne de montre et de vêtements à Mme Lampe.

— Six jours de prison avec sursis et 100 francs de dommages intérêts, à Georges Schmidt, de Croix, pour coups à Julien Planquet, marchand, rue des Jardins.

— Trois jours et 5 francs à Wauters, 21 ans, à Delcourt, 19 ans, à Scalbert, 17 ans, de Tourcoing, tous pour rébellion envers l'agent de police Wattel.

— Adolphe Verrier, de Cysoing, 50 francs d'amende pour délit de chasse.

— Un mois de prison à Philomène Brackmann, 26 ans, journalière à Roubaix, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

— Les fraudeurs : 6 jours et 500 fr. à Albert Hubrecht, 37 ans, journalier à Roubaix ; — trois jours avec sursis et 500 francs à Gustave Bondue, 16 ans, mécanicien à Roubaix ; — 12 jours et 500 francs à Angèle Bailleul, 22 ans, bambrocheuse, et 6 jours et 500 francs à Thérèse Croes, 17 ans, bacleuse à Roubaix ; — tous pour contrebande de café, tabac et allumettes.

— Dix jours à Modeste Hequet, 26 ans, journalier, et à Marcel Parquet, 19 ans, journalier, pour vagabondage.

— Charles Peeters, de Tourcoing, 6 jours, 5 fr. et 11 fr. d'amende ; et Louis Lefebvre, 22 ans, journalier à Tourcoing ; 3 jours, 5 fr. et 11 fr., tous deux pour coups à Albertine Verstraete, bris de clôture, dommage à la propriété d'autrui et ivresse.

— Pour bris de clôture chez Fernand Lesage, à Seclin, 16 francs d'amende avec sursis à Louise Lagelein.

— Huit jours par défaut à Joseph Deleu, de Roncq, pour violation de domicile et bris de clôture.

— Même peine, également par défaut, à Valentine Loison, femme Planckaert, du Touquet, pour coups.

— Blanche Decraemer, femme Verfaillie, abandonnée par son mari Achille Verfaillie, s'est vengée en jetant du vitriol.... sur un autre. La victime de ce drame intime, Léonard Sibille, qui n'a eu, du reste, que ses vêtements brûlés, s'est plaint et la pauvre femme, qui semble n'avoir pas tous les torts, a été condamnée en trois mois de prison avec sursis.

— Pour coups, 10 jours par défaut à Emilien Vandoolaeghe, de Wambrechies, qui a exercé l'impatience de ses muscles, — sans autre raison, — sur Louis Laignel, cultivateur à Wambrechies.

— Pour finir, le chapitre des ivrognes impénitents. Le tarif ne varie pas : 8 jours de prison et 50 francs d'amende à Henri Couvreur, 40 ans ; — 6 jours et 50 francs à Edouard Fournier, à Désiré Macor, et à Henri Gente.

UNION DES SYNDICATS DU NORD

L'appel que nous avons lancé en faveur d'une organisation centralisant les forces ouvrières du département a reçu l'approbation de plusieurs syndicats non des moins importants. Comme point de départ, nous sommes en forces pour jalonner le terrain d'entente. Nous comptons : Les Syndicats des mineurs du bassin d'Anzin, des ouvriers teinturiers apprêteurs de Roubaix et environs, des Métallurgistes de Vieux-Condé, des verriers à vitres d'Aniche et environs des verriers à vitres de Fresnes et environs et notre fédération comprenant les Syndicats de Dorignies, Fresnes et Escautpont.

Dans un prochain numéro nous rendrons compte de la réunion préparatoire qui a eu lieu hier à Denain.

Ch. DELZANT.

LA TEMPERATURE

AUJOURD'HUI LUNDI 16 JUIN 1902 (28 prairial an 110 de la République), 167e jour de l'année, 88e jour du printemps, 10e jour de la lune.

Lever du soleil à 3 h. 58 : coucher à 8 h. 03.

Lever de la lune à 3 h. 45 ; coucher à 1 h. 47.

Aujourd'hui la durée du jour est stationnaire.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Paris, 15 juin. — Le baromètre reste bas en Europe, excepté dans le sud-ouest (Biarritz, 765mm.). Une dépression persiste en Angleterre (Shields, 754 mm.) ; une autre, plus profonde, couvre l'ouest de la Russie (Helsingfors, 748 mm.).

Le vent est modéré du sud-ouest au pas de Calais, du nord-ouest sur nos côtes de l'Océan et de la Méditerranée.

Des pluies sont tombées sur l'ouest et le centre de l'Europe.

En France, on a recueilli 9 mm. d'eau à Belfort, 8 à Biarritz, 4 à Nantes, 2 à Paris.

La température a baissé dans le sud du continent. Elle était, ce matin, de +8° à Charleville, 11° à Paris, 20° à Moscou, 22° à Constantinople.

On notait : 0° au puy de Dôme, — 1° au mont Ventoux, — 6° au pic du Midi.

En France, des averses restent probables avec temps froid.

A Paris, hier, averses.

La température moyenne d'hier, 11°5, a été inférieure de 5°4 à la normale (16°9).

Depuis hier midi, température maxima, +17°2 ; minima, 6°1.

Baromètre à sept heures du matin, 758 mm. 3 ; stationnaire jusqu'à onze heures.

Situation particulière aux ports. — Manche. — Mer agitée.

Océan. — Mer agitée.

Méditerranée. — Mer belle à Nice, agitée à Sicié, houleuse à Marseille et en Corse.

SAVON VÉRA MUSKA, parfum puissant

CHRONIQUE des SPORTS et des Jeux

La Pêche à la ligne

LA REUNION DE LILLE

Une importante réunion des pêcheurs du Nord, a eu lieu, hier après-midi à deux heures, dans une des salles de la Mairie de Lille.

M. Ricard, conseiller de préfecture, représentait M. le Préfet. M. Emile Ehret, président du syndicat des pêcheurs à la ligne de Paris, a parlé au nom du Syndicat central des pêcheurs dont il est le président. M. Ravet de Monteville, président du syndicat des pêcheurs de Lille, assistait à la réunion.

Les députés et sénateurs du Nord avaient été convoqués. Plusieurs d'entr'eux, parmi lesquels MM. Lepez et Bersez, députés, M. Sculfort, président du Conseil général, avaient envoyé des lettres d'excuses.

Une pétition a été lue, relative à l'assainissement de certains canaux dont la Deûle. Elle a été approuvée à l'unanimité et sera adressée au ministre compétent.

Au cours de la réunion, l'assemblée a voté l'adresse suivante, pour être adressée au Conseil général du Nord :

Messieurs,

Le comité départemental des pêcheurs à la ligne comprenant les présidents de 415 associations de pêcheurs du département du Nord, qui poursuivent toutes un but absolument désintéressé, a l'honneur de vous exposer que la France, qui devrait consommer annuellement 30 à 35 millions de poissons d'eau douce, n'en consomme plus que 10 à 12 millions, par suite de la disparition du poisson de nos marchés.

Alors que nous avons les plus belles rivières du monde, nous sommes tributaires de l'étranger pour environ six millions.

Nous avons l'honneur, messieurs, d'appeler votre bienveillante attention sur cette situation qui porte préjudice aux 1.500.000 pêcheurs à la ligne de France.

Ajoutons qu'il devrait y avoir dans nos cours d'eau une richesse piscicole d'une valeur supérieure à cinq ou six millions de francs et que le loyer de nos rivières navigables ne rapporte même pas à l'Etat un million de francs ; qu'il n'y a dans toute la France que 324 gardes-pêche pour 41 départements ; qu'il serait très facile d'offrir un salaire à plus de cent mille Français qui vivraient de la richesse de nos cours d'eau. Aussi le syndicat central des présidents des sociétés de pêcheurs de France s'occupe-t-il avec le concours de l'Etat de remédier à cette situation.

Le rôle de notre comité départemental est d'étudier les moyens de remédier à la situation actuelle, de récompenser les agents qui aident à la répression du maraudage, en un mot d'agir et de créer des ressources destinées à réprimer le braconnage qui règne toujours en maître dans le pays.

C'est pourquoi les soussignés membres du comité départemental des pêcheurs du Nord ont l'honneur de s'adresser au Conseil Général dans le but d'obtenir une subvention de.... dont l'emploi sera déterminé au mieux de l'intérêt lors d'une nouvelle assemblée des présidents des comités du Nord.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Suivent les signatures des présidents ou délégués des sociétés de pêcheurs à la ligne de notre département.

LES COQS

A LE FOREST

Deux grandes parties de coqs auront lieu le mardi 17 juin, à six heures précises du soir, établissement Vve Malovry, dit *Danseur*, entre la société Hérin-Dussart de Monchecourt, et la société Herbaux, de Leforest.

Enjeu de chaque partie : 20 francs.

Purgez-vous avec RUBINAT-LLORACH

Le Gérant : Jean PIOTEUX.
Lille, 44, Rue de Béthune
Composé en commandite, par des ouvriers syndiqués, sur les machines « Linotypes » Walter Behrens, 119, rue Réaumur, Paris.
Imprimé sur rotative Derriey à 4 et 6 pages

FEUILLETON DU 17 JUIN — N° 143

Les Trois Mousquetaires

par

Alexandre DUMAS

DEUXIEME PARTIE

VINGT ANS APRES

IV

Anne d'Autriche à quarante-six ans

— Qui a renvoyé madame de Hautefort, cette amie si parfaite qu'elle avait refusé les bonnes grâces du roi pour rester dans les miennes ?

— Une prude qui vous disait chaque soir en vous déshabillant, que c'était perdre votre âme que d'aimer un prêtre, comme si on était prêtre parce qu'on est cardinal !

— Qui a fait arrêter M. de Beaufort ?

— Un brouillon qui ne parlait rien moins que de m'assassiner !

— Vous voyez bien, cardinal, reprit la reine, que vos ennemis sont les miens.

— Ce n'est pas assez, madame, il faudrait encore que vos amis fussent les miens aussi.

— Mes amis, monsieur ! — La reine secoua la tête. — Hélas ! je n'en ai plus.

— Comment n'avez-vous plus d'amis dans le bonheur, quand vous en aviez dans l'adversité ?

— Parce que, dans le bonheur, j'ai oublié ces amis-là, monsieur ; parce que j'ai fait comme la reine Marie de Médicis, qui, au retour de son premier exil, a méprisé tous ceux qui avaient souffert pour elle, et qui, proscrite une seconde fois est morte à Cologne, abandonnée du monde entier et même de son fils, parce que tout le monde la méprisait à son tour.

— Eh bien, voyons ! dit Mazarin, ne serait-il pas temps de réparer le mal ? cherchez parmi vos amis, vos plus anciens.

— Que voulez-vous dire, monsieur ?

— Rien autre chose que ce que je dis : cherchez.

— Hélas ! j'ai beau regarder autour de moi, je n'ai d'influence sur personne. Monsieur, comme toujours, est conduit par son favori : hier c'était Choisy, aujourd'hui c'est la Rivière, demain ce sera un autre. M. le Prince est conduit par madame de Longueville, qui est elle-même conduite par le prince de Marcillac, son amant ; M. de Conti est conduit par le coadjuteur, qui est conduit par madame de Guéménée.

— Aussi, madame, je ne vous dis pas de regarder parmi vos amis du jour, mais parmi vos amis d'autrefois.

— Parmi mes amis d'autrefois ! fit la reine.

— Oui, parmi vos amis d'autrefois, parmi ceux qui vous ont aidée à lutter contre M. le duc de Richelieu, à le vaincre même.

— Où en veut-il venir ? murmura la reine en regardant le cardinal avec inquiétude.

— Oui, continua celui-ci, en certaines circonstances, avec cet esprit puissant et fin qui caractérise Votre Majesté, vous avez su, grâce au concours de vos amis, repousser les attaques de cet adversaire.

— Moi, dit la reine, j'ai souffert, voilà tout.

— Oui dit Mazarin, comme souffrent les femmes, en se vengeant. Voyons, allons au fait ! connaissez-vous M. de Rochefort.

— M. de Rochefort n'était pas un de mes amis, dit la reine, mais bien au contraire un de mes ennemis les plus acharnés, un des plus fidèles de M. le cardinal. Je croyais que vous saviez cela.

— Je le sais si bien, répondit Mazarin, que nous l'avons fait mettre à la Bastille.

— En est-il sorti ? demanda la reine.

— Non, rassurez-vous, il y est toujours ; aussi je ne vous parle de lui que pour arriver à un autre. — Connaissez-vous M. d'Artagnan ? continua Mazarin en regardant la reine en face.

Anne d'Autriche reçut le coup en plein cœur.

— Le Gascon aurait-il été indiscret ? murmura-t-elle. Puis tout haut :

— D'Artagnan ! ajouta-t-elle. — Attendez donc, oui, certainement, ce nom-là m'est familier. — D'Artagnan, un mousquetaire, qui aimait une de mes femmes, pauvre petite créature qui est morte empoisonnée à cause de moi.

— Voilà tout ? dit Mazarin.

La reine regarda le cardinal avec étonnement.

— Mais, monsieur, dit-elle, il me semble que vous me faites subir un interrogatoire ?

— Auquel, en tout cas, dit Mazarin avec son éternel sourire et sa voix toujours douce vous ne répondez que selon votre fantaisie.

— Exposez clairement vos désirs, monsieur, et j'y répondrai de même, dit la reine avec un commencement d'impatience.

— Eh bien, madame ! dit Mazarin en s'inclinant, je désire que vous me fassiez part de vos amis, comme je vous ai fait part du peu d'industrie et de talent que le ciel a mis en moi. Les circonstances sont graves, et il va falloir agir énergiquement.

— Encore ! dit la reine, je croyais que nous en serions quittes avec M. de Beaufort.

— Oui ! vous n'avez vu que le torrent qui voulait tout renverser, et vous n'avez pas fait attention à l'eau dormante. Il y a cependant en France un proverbe sur l'eau qui dort.

— Achevez, dit la reine.

— Eh bien ! continua Mazarin, je souffre tous les jours les affronts que me font vos princes et vos valets titrés, tous automates qui ne voient pas que je tiens leur fil, et qui, sous ma gravité patiente, n'ont pas deviné le rire de l'homme irrité, qui s'est juré à lui-même d'être un jour le plus fort. Nous avons fait arrêter M. de Beaufort, c'est vrai ; mais c'était le moins dangereux de tous, il y a encore M. le Prince....

— Le vainqueur de Rocroy ! y pensez-vous ?

— Oui, madame, et fort souvent ; mais patienza, comme nous disons, nous autres Italiens. Puis, après M. de Condé, il y a le duc d'Orléans.

— Que dites-vous là ? le premier prince du sang, l'oncle du roi !

— Non pas le premier prince du sang, non pas l'oncle du roi, mais le lâche conspirateur qui, sous l'autre règne, poussé par son caractère capricieux et fantasque, rongé d'ennuis misérables, dévoré d'une plate ambition, jaloux de tout ce qui le dépassait en loyauté et en courage, irrité de n'être rien, grâce à sa nullité, s'est fait l'écho de tous les mauvais bruits, s'est fait l'âme de toutes les cabales, a fait signe d'aller en avant à tous ces braves gens qui ont eu la sottise de croire à la parole d'un homme du sang royal, et qui les a reniés lorsqu'ils sont montés sur l'échafaud ! non pas le premier prince du sang, non pas l'oncle du roi, je le répète, mais l'assassin de Chalais, de Montmorency, et de Cinq-Mars, qui essaye aujourd'hui de jouer le même jeu, et qui se figure qu'il gagnera la partie parce qu'il a changé d'adversaire et parce qu'au lieu d'avoir en face de lui un homme qui menace il a un homme qui sourit. Mais il se trompe, il aura perdu à perdre M. de Richelieu, et je n'ai pas intérêt à laisser près de la reine ce ferment de discorde avec lequel feu M. le cardinal a fait bouillir vingt ans la bile du roi.

Anne rougit et cacha sa tête dans ses deux mains.

— Je ne veux point humilier Votre Majesté reprit Mazarin, revenant à un ton plus calme, mais en même temps d'une fermeté étrange. Je veux qu'on respecte la reine et qu'on respecte son ministre, puisque aux yeux de tous je ne suis que cela. Votre Majesté sait, elle, que je ne suis pas, comme beaucoup de gens le disent, un pantin d'Italie ; il faut que tout le monde le sache comme Votre Majesté.

— Eh bien donc, que dois-je faire ? dit Anne d'Autriche courbée sous cette voix dominatrice.

— Vous devez chercher dans votre souvenir le nom de ces hommes fidèles et dévoués qui ont passé la mer malgré M. de Richelieu en laissant des traces de leur sang tout le long de la route, pour rapporter à Votre Majesté certaine parure qu'elle avait donnée à M. de Buckingham.

Anne se leva majestueuse et irritée comme si un ressort d'acier l'eût fait bondir, et, regardant le cardinal avec cette hauteur et cette dignité qui la rendaient si puissante aux jours de sa jeunesse :

— Vous m'insultez, monsieur ! dit-elle.

— Je veux enfin, continua Mazarin, achevant la pensée qu'avait tranchée par le milieu le mouvement de la reine ; je veux que vous fassiez aujourd'hui pour votre mari ce que vous avez fait autrefois pour votre amant.

— Encore cette calomnie ! s'écria la reine. Je la croyais cependant bien morte et bien étouffée, car vous me l'aviez épargnée jusqu'à présent ; mais voilà que vous m'en parlez à votre tour. Tant mieux ! car il en sera question cette fois entre nous, et tout sera fini, entendez-vous bien ?

— Mais madame, dit Mazarin étonné de ce retour de force, je ne demande pas que vous me disiez tout.

— Et moi je veux tout vous dire, répondit Anne d'Autriche. Ecoutez donc. Je veux vous dire qu'il y avait effectivement à cette époque quatre cœurs dévoués, quatre âmes loyales, quatre épées fidèles, qui m'ont sauvé plus que la vie, monsieur, qui m'ont sauvé l'honneur.

— Ah ! vous l'avouez ! dit Mazarin.

— N'y a-t-il donc que les coupables dont l'honneur soit en jeu, monsieur, et ne peut on déshonorer quelqu'un, une femme surtout, avec des apparences ! Oui, les apparences étaient contre moi et j'allais être déshonorée, et cependant je le jure, je n'étais pas coupable. Je le jure.

La reine chercha une chose sainte sur laquelle elle pût jurer ; et tirant d'une armoire perdue dans la tapisserie un petit coffret de bois rose incrusté d'argent, et le posant sur l'autel :

— Je le jure, reprit-elle, sur ces reliques sacrées, j'aimais M. de Buckingham, mais M. de Buckingham n'était pas mon amant.

— Et quelles sont ces reliques sur lesquelles vous faites ce serment, madame ? dit en souriant Mazarin ; car je vous en préviens, en ma qualité de Romain je suis incrédule ; il y a relique et relique.

La reine détacha une petite clef d'or de son col et la présenta au cardinal.

— Ouvrez, monsieur, dit-elle, et voyez-vous-même.

(*A suivre.*)